

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 février 2019**DCM N° 19-02-28-3****Objet : Candidature de la Ville de Metz au réseau des villes créatives de l'UNESCO.****Rapporteur: M. LEKADIR**

Au cours de la dernière décennie, la Ville de Metz s'est engagée dans une action globale visant à faire reconnaître et valoriser le caractère exceptionnel de son patrimoine, de son urbanisme et de son histoire. Cette ambition s'incarne, entre autres, dans une politique de reconnaissance et de labellisation tant à l'échelon national, via le label Ville d'art et d'histoire, obtenu en 2011, qu'à l'international, par le biais de la candidature "Metz royale et impériale". Le comité technique travaille toujours sur ce dossier malgré un contexte mondial de plus en plus exigeant, à l'image du rejet surprise du dossier nîmois lors du dernier Comité du patrimoine mondial de l'Unesco en 2018. C'est dans cet esprit que la ville souhaite poursuivre son engagement visant à faire reconnaître son patrimoine, tant matériel qu'immatériel, à l'international à travers sa candidature au réseau des villes créatives de l'Unesco (RVCU).

Ce réseau a été créé en 2004 afin de promouvoir la coopération entre les villes ayant identifié la créativité comme un facteur stratégique du développement urbain durable. Il se développe autour de sept domaines créatifs : artisanat et arts populaires, arts numériques, cinéma, design, gastronomie, littérature et musique. Les 180 villes des 72 pays qui forment actuellement ce réseau travaillent ensemble vers un objectif commun : placer la créativité et les industries culturelles au cœur de leur plan de développement au niveau local et coopérer activement au niveau international.

Metz candidate au réseau des villes créatives UNESCO

En raison de son histoire et de la richesse de son offre, la ville de Metz a choisi de candidater dans le domaine créatif de la musique. De façon générale, la ville porte une ambition culturelle au long terme visant un double objectif : faire de la culture un levier de développement durable et solidaire et promouvoir l'accès du plus grand nombre à la culture comme pilier d'éducation et d'inclusion sociale. Cette ambition s'est tout particulièrement illustrée dans le domaine musical (75 % du budget culturel municipal), avec la conviction que la musique représente un moyen formidable de favoriser l'apprentissage, l'échange, l'inclusion et de réduire les inégalités sociales – autant d'atouts majeurs pour un développement urbain durable et harmonieux.

La volonté de la Ville de Metz d'intégrer le Réseau des Villes Créatives de l'Unesco vise à valoriser son identité musicale, et singulièrement ses dispositifs en faveur de l'éducation et de la transmission par la musique, et de partager le fruit de son engagement avec les autres villes du réseau. Sous l'intitulé « *La musique comme levier d'éducation, de transmission, de formation et d'inclusion* », la candidature messine se développe autour de trois axes :

- la musique comme un levier de développement urbain durable :

Par sa riche histoire en matière musicale aussi bien que par l'ampleur des moyens investis, la haute qualité des infrastructures dont elle s'est dotée et le dynamisme des initiatives d'associations professionnelles comme amateurs, la musique est au cœur de l'identité de Metz. La Ville est fière aujourd'hui de promouvoir la musique dans toute sa diversité afin de favoriser le dialogue, le respect mutuel entre ses populations et la cohésion sociale. Un tel patrimoine culturel immatériel est en effet amené à jouer un rôle central pour l'avenir et le développement de nos sociétés. Fleuron de sa politique musicale, la Cité musicale-Metz est le symbole d'une ambition culturelle forte : rassembler en un projet artistique et culturel commun l'Orchestre national de Metz et les trois salles de concerts de la Ville (l'Arsenal, la BAM, les Trinitaires) au sein d'une "maison de toutes les musiques pour tous les publics", au service de la création, de l'expression de toutes les esthétiques musicales et de l'éducation par la musique.

- la musique, un outil au service de l'apprentissage et de la réduction des inégalités sociales :

Parce que la musique joue un rôle fondamental dans la formation et l'épanouissement d'un individu, qu'il s'agisse des enfants ou de la population adulte, la Ville de Metz a fait le pari d'envisager la musique à partir des pratiques et des acteurs (pas seulement des œuvres) pour l'inscrire au cœur de son développement, et favoriser ainsi l'intégration sociale, le respect de la diversité, les échanges entre les cultures et la transmission des savoirs. La musique est dès lors au cœur de nombreux dispositifs éducatifs et de transmission ; Metz, ville laboratoire 100% éducation artistique et culturelle, engagement en faveur des publics les plus fragiles et les plus éloignés de la musique à l'exemple des orchestres DEMOS, soutien important aux pratiques professionnelles et amateurs... etc. Grâce à cet effort qu'elle déploie largement dans le domaine de la vie musicale, la Ville s'attache ainsi à la diffusion de valeurs essentielles, également défendues par l'UNESCO, telles que la paix, la diversité, l'universalité et le développement durable.

- la musique, vecteur d'interdisciplinarité et de dynamisme économique :

La musique est au croisement des disciplines et elle est à ce titre connectée aux entreprises. Preuve d'un dynamisme important sur le territoire messin, le produit de l'activité dans le domaine musical (production, innovation/start-up, diffusion...) se chiffre aujourd'hui à plusieurs dizaines de millions d'euros par an. Metz a fait de l'interdisciplinarité une composante essentielle de sa vie musicale, enrichie par l'interaction entre différents secteurs (public, associatif et monde économique). Les collaborations tissées entre les principales institutions musicales (Cité musicale-Metz, Opéra-Théâtre, Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné, le Pôle musique et danse de l'Ecole Supérieure d'Arts de Lorraine, licence APAMA de l'Université de Lorraine) et les acteurs œuvrant dans d'autres domaines créatifs (littérature, arts numériques, design et art contemporain notamment, création du Veme avec l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers) ont conduit non seulement à de fortes synergies dans la programmation d'événements communs, mais encore à un dynamisme culturel renforcé et à une attention fédératrice aux

actions éducatives ainsi qu'à l'accès d'un large public à l'ensemble de l'offre proposée à Metz.

Contribution de Metz au réseau des villes créatives Unesco, plan d'action 2020-2024

Intégrer le RVCU devrait permettre à la Ville de Metz d'étoffer, d'approfondir son action en matière culturelle et musicale. C'est aussi une opportunité de partager son expérience et ses dispositifs avec d'autres villes du réseau dans une démarche d'ouverture et d'échanges internationaux. Dans ce sens, un plan d'action pour la période 2020-2024 est en cours de conception. Il s'articule autour de 4 grands axes :

- **La musique au service de l'inclusion sociale** : par les différents projets d'inclusion par la musique à l'image de DEMOS 2 (2020-2023) ou encore du projet de pratique musicale collective autour des musiques urbaines et de la voix.
- **Savoirs et pratiques musicales pour tous - une Cité musicale des enfants à Metz** : en partenariat avec la Philharmonie de Paris, ce projet viendra compléter l'offre existante par la mise en place d'un espace éducatif et interactif dédié à la découverte de la musique, des sons, de la voix et des instruments pour les enfants de 3 à 10 ans, en privilégiant une approche ludique, novatrice et multi-sensorielle.
- **Développement de la formation et du soutien à la professionnalisation**
- **Contributions au dynamisme du RVCU, l'expertise pédagogique au service de la coopération culturelle** : la Ville de Metz prépare de multiples collaborations avec d'autres villes du RVCU (Katowice, Bogota, Québec...) sous deux axes principaux :
 - o le partage d'une expertise en matière de transmission et d'éducation dans le domaine musical (projet de coopération musicale et d'échange pédagogique avec l'Université de Bogota ; partages d'expériences sur les pratiques musicales collectives DEMOS avec Katowice...)
 - o les échanges artistiques et la réalisation de projets interdisciplinaires (projet de résidences et créations croisées avec la Ville de Québec pour 2019-21 : littérature, performance, numérique et musique ; projet croisé musique et arts numériques avec la Ville de Montréal autour du festival *Constellations* de Metz).

Rejoindre le réseau offrirait une reconnaissance et une visibilité exceptionnelles à la Ville de Metz à l'échelle internationale et permettrait d'engager des échanges et des coopérations multiples.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz de mettre en œuvre une politique ambitieuse visant à faire de la culture un levier de développement durable et solidaire et de promouvoir

l'accès du plus grand nombre à la culture afin d'en faire un pilier d'éducation et d'inclusion sociale,

CONSIDERANT que Metz est une ville de tradition musicale et qu'elle a développé à ce titre une expertise spécifique,

CONSIDERANT la nécessité de démontrer la mobilisation et l'adhésion de toute la ville autour de cette candidature,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ENGAGE la ville de Metz et ses élus de toutes sensibilités confondues à soutenir le dossier de candidature au réseau ville créative de l'Unesco.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches pour constituer le dossier de candidature visant à intégrer le Réseau des villes créatives de l'Unesco au titre du domaine créatif de la musique.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ